

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

152x24

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MICRO-BULLES » POUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT BULLE D'AZUR

L'objectif de cette structure est de compléter l'offre de garde du jeune enfant sur la commune. La spécificité de cette association est d'accueillir en particulier les familles en difficulté, que ce soit les familles monoparentales, en démarche de recherche d'emploi ou en insertion professionnelle. Pour ce faire, elle assure la gestion de l'établissement Bulle d'Azur (situé au rez- de chaussée du MAC La Gavotte – campagne Reggio – La Gavotte – 13170 Les Pennes Mirabeau)

Information complémentaire :

- Nom du Président : Mme TCHIKAYA Théodora
- Numéro de Siren : 51 04 67 483

Vu la délibération n° 177x23, en date du 29 Juin 2023 approuvant la « Convention de Partenariat et d'Objectifs 2023-2026 pour la gestion de la micro-crèche Bulle d'Azur par l'association « Micro Bulles »,

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale,

Il est proposé d'attribuer à la dite association une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à 43 280,00 € pour l'année 2024.

L'association a fourni l'ensemble des pièces exigées dans la convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 43 280,00 € à l'association « Micro-Bulles », pour la micro-crèche Bulle d'Azur
 - x une acompte de 50 % soit de 21 640,00 € versé en Juin 2024
 - x le solde sera versé à l'association au mois d'Octobre 2024 sur la remise du bilan financier 2023, mais également en fonction de la somme du bonus territoire versée à la l'Association par la CAF dans le cadre de la CTG

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL